

Arrêté n° 2011/47

**ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET
DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire de la Commune d'Uilly Saint Georges,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.123-13 ;
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2009 approuvant le plan local d'urbanisme ;
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête notifiées aux personnes publiques dans les conditions définies à l'article L.123-13 ;
Vu l'ordonnance en date du 10 août 2011 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens désignant Monsieur Jean-Jacques GOUPIL, demeurant 13, rue des Jardins à Chantilly (60500) en qualité de commissaire-enquêteur ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur la révision simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'ULLY SAINT-GEORGES.

ARTICLE 2 : La révision simplifiée du plan local d'urbanisme a pour objet de préciser les orientations d'aménagement de la zone 1AUM destinée à l'implantation du groupe scolaire et de quelques logements locatifs sociaux.

ARTICLE 3 : L'enquête publique se déroulera durant 31 jours à compter du 12 septembre 2011.

ARTICLE 4 : Monsieur Jean-Jacques GOUPIL, domicilié 13 rue des Jardins à Chantilly (60500), Provisoire-Adjoint de Lycée (ER) a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

ARTICLE 5 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie d'Uilly Saint-Georges pendant 31 jours consécutifs du 12 septembre 2011 au 12 octobre 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30
mercredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision simplifiée du plan local d'urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

ARTICLE 6 : Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire-enquêteur à la mairie.

ARTICLE 7 : Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition des personnes qui demandent à être entendues. Il les recevra à la mairie les :

- lundi 12 septembre 2011 de 16 h 00 à 19 h 00
- samedi 08 octobre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- mercredi 12 octobre 2011 de 16 h 00 à 19 h 00

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 5, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune d'Ully Saint-Georges le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

ARTICLE 9 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie.

ARTICLE 10 : Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Oise ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

ARTICLE 11 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les journaux désignés ci-après :

- le Parisien
- le Courrier Picard.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune d'Ully Saint-Georges.

Un exemplaire des journaux dans lesquels auront été publiés les avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1^{ère} insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la 2^{ème} insertion.

ARTICLE 12 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Senlis
- Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fait à Ully Saint Georges, le 18 août 2011
Le Maire-Adjoint,



Yvon CORVELLEC

Le Maire certifie, en application de l'article L.2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire suite à son dépôt en
Sous-Préfecture de Senlis le

Et publication du **26 AOUT 2011**
2 SEP. 2011

Ully Saint-Georges, le **2 SEP. 2011**

Le Maire-Adjoint,
Yvon CORVELLEC

